

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	12 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
5 h. 1 ^m soir.	6 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	9 h. 40 ^m matin.	9 h. 12 ^m matin.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	3 h. 51 ^m soir.	4 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 57 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	—	—	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.						

Cahors, le 17 Janvier.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Nous prions MM. les abonnés qui nous ont demandé des PRIMES, de vouloir bien patienter un peu. Nous avons voulu grouper le plus grand nombre possible de commandes pour que les frais de port de Paris soient moins onéreux pour chacun.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 janvier 1884.

Sur la proposition de M. Floquet, la Chambre décide qu'elle aura séance le vendredi.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(46) L'IDOLE

— Oh ! dit-il, on a cru que j'extravaguais quand j'ai fait allumer toutes ces bougies.

— En effet, monsieur, dit le baron, voilà bien de la lumière.

— C'était pour ne rien perdre de ce qui allait se passer sur votre visage. J'y lis comme dans un livre, mon pauvre Hector. Voulez-vous que je vous dise votre pensée ?

— Vous la connaissez donc mieux que moi ?

— J'ai quarante ans environ de plus que vous. Eh bien ! s'il était encore en votre pouvoir de me dire ; Prenez-en la moitié, prenez-moi vingt ans et vivez ! je crois que vous le diriez sans regret.

— Sans regret, monsieur, si ce sacrifice devait vous servir.

— Est-ce bien vous qui seriez sacrifié ? demanda le marquis. Ne serait-ce pas plutôt cet enfant, que je viens de prier de nous laisser seuls ? Car nous ayons à causer ensemble...

— Mais ce serait un marché inutile, continua M. de Kernovenoy, sans vouloir prendre garde à ces dernières paroles. Vous n'avez pas envie de mourir.

— Et vous, reprit le vieillard, vous ne souffrirez pas, vous ne voulez pas que je meure !...

LES TRAVAUX DU MONT SAINT-MICHEL

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Proust sur les travaux faits par l'administration des travaux publics au mont St-Michel.

M. A. Proust. — On a construit une digue et enterré la plus belle partie du rempart du mont St-Michel. La commission nommée pour examiner la question, propose de détruire cette digue et de la reconstruire dans une autre direction.

Je demande à la Chambre d'accepter la destruction et de ne pas autoriser la reconstruction.

Le Ministre des travaux publics. — La commission extra-parlementaire a conclu au maintien de la digue, avec changement du point d'attache à la côte du mont St-Michel. Elle a donné ainsi satisfaction à tous les intérêts. Je me rallie entièrement aux conclusions de la commission.

M. A. Proust. — Je propose un ordre du jour tendant à la démolition de la partie de la digue qui rattache le mont St-Michel à Douville.

M. de Maillefeu appuie l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement et qui est adopté par 305 voix contre 171.

LA PREFECTURE DE POLICE

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet tendant à rattacher au budget d'Etat les dépenses de la police de Paris.

M. Andrieu. Les services de la Préfecture de police, disait récemment M. Waldeck-Rousseau, se pénètrent mutuellement. Il est impossible d'opérer exactement la division de leurs diverses attributions.

Or, suivant le projet, plusieurs services restent attachés, soit à l'administration municipale, soit à l'administration départementale.

Le règlement d'administration publique dira quels sont ces services. Ainsi la Chambre abdiquerait le droit de légiférer entre les mains du Conseil d'Etat ! Sa confiance peut-elle aller jusque-là ?

A qui s'adresserait cette confiance ? Au ministre de l'intérieur ? Il a déjà varié d'opinion en cette matière. (Rires à droite et à gauche.)

Tous les préfets de police sont adversaires du démembrement. Le préfet de police actuel n'en est pas partisan. Il est par respect de la hiérarchie. (Nouveaux rires.)

Quelle nécessité d'innovation ? Le gouvernement

a le droit d'inscrire d'office au budget municipal les dépenses de police. Le préfet est nommé par le gouvernement. Il organise les services, prend des ordonnances sans en référer au Conseil municipal. Que veut-on de plus ?

Le gouvernement se fait une gloire d'être amoureux de la force !

Le recrutement de la police est devenu difficile, parce que la société devient de plus en plus indulgente pour ceux qui l'attaquent, de plus en plus dure à ceux qui la défendent. (Très bien à droite.)

Je ne voterai pas le projet. (Vifs applaudissements sur divers bancs.)

M. Dreyfus, rapporteur. — La commission attendra pour défendre son projet qu'on ait attaqué plus directement le principe du rattachement.

M. Floquet. — J'ai insisté pour que le gouvernement ou la commission réponde. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur. — Le projet est élaboré d'accord avec le préfet de police. Des conflits marqueraient l'administration de M. Andrieu.

J'ai suffisamment montré les inconvénients du système actuel.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 15 janvier 1884.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

L'ordre du jour appelle la discussion sur les syndicats professionnels.

L'ajournement demandé par MM. Jouin et Marcel Berthe, est repoussé sur la demande de M. Tolain, rapporteur.

M. de Gavardie. — Je demande le renvoi à la commission. La question n'est pas suffisamment étudiée.

L'orateur rappelle la liberté dont on jouissait sous le gouvernement de Juillet et de la Restauration. Il constate que saint Louis fit beaucoup pour les ouvriers; et à ce propos, il proteste contre la mascarade sacrilège qui a eu lieu à l'hôpital Saint-Louis.

M. Testelin, appuyé par MM. Hérisson et Tolain,

demande l'urgence et le renvoi après le budget extraordinaire.

M. Barthe combat l'urgence, qui est repoussée par 143 voix contre 114.

La discussion est renvoyée à jeudi; le budget extraordinaire, à vendredi.

NOTRE MALAISE INDUSTRIEL

Le Correspondant publie un remarquable article de M. Ch. Cavard, sur les causes du malaise général de notre industrie.

« La rareté de la main-d'œuvre, l'absence ou le renchérissement des bras en France tiennent plutôt à un déplacement et à une sorte de déclassement de la population qu'à sa diminution.

Il faut prendre le mal à son origine; dans nos campagnes menacées d'un abandon complet, les ouvriers agricoles disparaissent. Le fermier, réduisant sa culture à l'étendue du sol qu'il peut remuer avec les bras de ses enfants, deviendra bientôt un fait général dans nos départements. Les ouvriers quittent les champs pour le service militaire, et le service fini, ils n'y reviennent plus. La ville, avec ses travaux bien rémunérés, ses plaisirs, le retient. Les chantiers de l'Etat partout ouverts par la prodigalité imprévoyante des Chambres, enlèvent par la concurrence des prix aux foyers ruraux les bras qui leur restaient. Que devient hors de chez lui, perdu, inconnu dans un grand centre industriel, l'ouvrier qui, sous les yeux des siens, se serait marié, pour devenir lui-même père de famille ?

Ce mal qui travaille la classe ouvrière tient à une cause générale. Il ne sévit pas moins dans les rangs de la bourgeoisie, il semble inhérent à nos institutions modernes. Du haut en bas de l'échelle sociale, chacun en France aspire à l'emploi, à la place, au traitement fixe du bureau et par-dessus tout à la fonction de l'Etat, qui le dispense de faire œuvre de ses mains. L'Etat, loin de combattre cette tendance, l'encourage en multipliant les fonctions et les sinécures rétribuées; il l'encourage encore par la nature de l'enseignement que reçoivent les enfants dans ces écoles luxueuses, où ils dissipent, sans profit pour leur éducation morale, l'argent des contribuables. Cette situation ne peut que s'aggraver avec les années, et le temps viendra où les déclassés formeront

manquais à la partie morale d'un contrat que vous connaissez...

— Je suppose que personne ne vous en a demandé l'exécution ? s'écria M. de Kernovenoy avec un rire violent; et moi qui ai bien droit de l'interpréter ce contrat, je la refuse.

— L'esprit de l'homme est mobile jusqu'à son dernier jour, reprit M. de Vertailles. Je me trouvais bien ici-bas, je cède maintenant à la vive espérance d'être mieux ailleurs et je salue la mort qui m'avait oublié. Il m'est doux de savoir que je serai pleuré surtout par celle que mon départ va décidément affranchir...

— Vraiment, dit le baron, voilà un détachement admirable !

— Avez-vous pensé que lorsque la marquise, votre fille, quittera ses habits de veuve, elle aura presque vingt-deux ans ?

— Je n'ai point fait cette réflexion, mais vous monsieur, vous pensez à tout.

— J'ai donc fait mon temps, j'ai rempli l'interrègne.

— Monsieur...

— J'ai vécu autant qu'il me fallait vivre. Seulement l'heure va sonner. Continuons de causer, mon cher Hector.

— Comme il vous plaira. Je suis persuadé qu'il vous reste encore de longs jours et je ne sais ce que vous pouvez avoir à me dire. Pourtant je vous écoute.

— Je cherché dans mes souvenirs, dit le vieillard. Ai-je connu plus belle vie que la vôtre ? Je ne crois pas. La mort de la baronne Marie semblait l'avoir détruite. Le grand amour que vous avez reporté sur votre fille, l'a réparé. Et cepen-

dant, Hector, que de fautes ?

— Qui n'en a pas commises ? Si vous le connaissez celui-là, monsieur, nommez-le.

— Celui-là, ce n'est pas moi, comme vous l'allez voir. Mais le pire, ce n'est pas de commettre des fautes, c'est de s'affranchir du regret qu'elles devraient causer, c'est de s'ériger en élu de soi-même, à qui le mal est permis comme le bien. On assouvit sa passion : après quoi l'on se cite à son propre tribunal et l'on s'absout parce qu'on est à la fois partie et juge. Voilà le funeste orgueil ! Tout le monde n'en est pas également possédé; il y a des hommes qui gardent la liberté de se juger, de se condamner et de se punir. Regardez-moi, Hector. Si je vous disais : Ce n'est pas des fautes que j'ai commises, — c'est un crime, — n'en seriez-vous pas bien étonné.

— Vous, balbutia le baron en se levant brusquement. Vous, un crime ! Vous, un gentilhomme d'une réputation si haute !

— Et un gentilhomme chrétien, ne vous en déplaise. Ce que j'ai fait, je l'explique depuis quarante ans... Quant à vous, baron Hector, si vous aviez réussi à faire tuer M. de Briey.

— M. de Briey... Ah ? c'est à lui que vous vouliez en venir... Est-ce que ce sujet n'est pas éteint entre nous ?... Quoi, monsieur, même à cette heure ?

— A cette heure justement tout se réveille... Je vous disais donc que si vous aviez fait tuer M. de Briey, fussiez-vous comme moi sur le seuil de l'autre monde, vous essayeriez encore de vous persuader que c'était votre droit.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

majorité de la population. Malheur au pays où les femmes ne voudront plus manier l'aiguille et les hommes remuer la terre, tous candidats, sans distinction de sexe, aux emplois de la bureaucratie!

La Paix :

Il est incontestable que nous traversons, depuis quelque temps, une crise économique et industrielle dont les ouvriers, et particulièrement les ouvriers de Paris se ressentent gravement. Sans vouloir exagérer le véritable état des choses, on peut dire qu'une partie de la classe ouvrière est sérieusement atteinte par cette crise et qu'il y a des souffrances cruelles et imméritées.

On ne saurait donc trop applaudir aux efforts des hommes qui se préoccupent du soulagement à apporter à ces souffrances; mais à la condition, toutefois, que ces hommes ne cherchent pas à exploiter les misères résultant de la crise au profit de leurs passions politiques ou des pires utopies révolutionnaires et anti-sociales.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

On lit dans la Liberté :

« On prête à un membre important de la majorité l'intention de déposer un projet de révision de la Constitution un amendement modifiant la durée des pouvoirs du président de la République. Le chef du pouvoir exécutif ne serait plus élu que pour quatre ans, avec faculté de réélection. »

En conséquence, les pouvoirs de M. Jules Grévy devront être renouvelés, et il va sans dire qu'un engagement de réélection serait pris vis-à-vis du président actuel. On fait observer, pour proposer cette modification, que les sept années de pouvoir inscrites dans la Constitution correspondent au septennat du maréchal, ce qui n'a plus sa raison d'être.

Informations

Lettre de l'ambassadeur chinois

Voici la lettre du marquis de Tseng, adressée au directeur de la Revue allemande, qui a causé, au quai d'Orsay, un véritable mécontentement :

M. Jules Ferry, en demandant les crédits pour le Tonkin que la Chambre française a récemment votés, a dit qu'il comptait continuer à avancer et prendre Hong-Hoa, Song-Tay et Bac-Ninh, forteresses qui, comme la Chine en a averti, la France, sont occupées par des troupes chinoises. En même temps, M. Ferry a dit à la Chambre que, malgré la présence des troupes chinoises dans ces places fortes, la Chine acquiescerait à leur capture et s'inclinerait devant le fait accompli.

Reste à savoir si cette prophétie se réalisera, quand tant d'autres, également avancées par M. Ferry sur l'attitude du gouvernement chinois, ne l'ont pas été.

M. Ferry a tenu parole pour une des villes qu'il avait mentionnées; Song-Tay a été attaqué et pris. La capture de cette ville a été chantée sur tous les tons, et la bravoure des soldats français a été exaltée comme si, au lieu de prendre Song-Tay, ils avaient pris Strasbourg ou Metz.

Ce n'est pas tout : la presse française, y compris les organes du ministère, est allée jusqu'à demander à la Chine une indemnité pécuniaire jointe à une garantie territoriale pour le paiement. Cela ressemble à une menace lancée par le gouvernement pour forcer la Chine à reconnaître la situation de la France au Tonkin, et, s'il en est ainsi, elle n'aura aucune portée, car la Chine ne sera pas épouvantée par une menace de ce genre au point de discontinuer de défendre avec toute sa puissance ses droits au Tonkin, que tout le monde lui reconnaît, à l'exception de quelques Français.

D'un autre côté, si la menace doit être prise au sérieux, elle est quelque peu prématurée, car, malgré la chute de Song-Tay, la Chine est loin de croire qu'elle se trouve sur la route d'un Sedan.

A l'effet de prévenir les conséquences désastreuses qu'une guerre entre la France et la Chine entraînerait inévitablement, on a beaucoup parlé récemment d'une médiation simple ou collective. A un moment donné, la médiation de l'une ou de plusieurs des grandes puissances aurait été bien accueillie par la Chine; en ce moment, toutefois, il est plus que douteux qu'elle accepte une médiation venant d'un côté quelconque.

Le refus des grandes puissances (car on dit qu'elles ont été sondées sur ce point) ne sera probablement pas oublié de sitôt par la Chine. Il n'y en a pas une seule qui ne reconnaisse pas que la France est dans son tort, et cependant, aussi longtemps que la Chine est la victime et que leurs intérêts particuliers ne seront pas trop touchés, elles considéreront la question comme ne les concernant pas. N'est-ce pas là un joli commentaire du traité de Paris, qui, dans son protocole du 14 avril 1856, exprime l'espoir qu'en cas de malentendu sérieux entre deux Etats, ils devraient recourir à une médiation avant d'en venir aux armes.

Quoiqu'une parole de l'Angleterre ou un signe de l'Allemagne eussent pu empêcher la France de créer des troubles inutiles dont les conséquences se feront ressentir à Pékin pendant des années, aucune

de ces puissances ne s'est dérangée. Elles comprendront peut-être la faute qu'elles ont commise quand le « likin » ou l'impôt intérieur prélevé sur le commerce étranger, au lieu d'être aboli, ainsi qu'on en avait l'intention, sera doublé afin de payer les dépenses de la guerre occasionnées par le désir de la France d'acquiescer un empire colonial.

Le caractère inusité de cette communication fait considérer comme impossible le maintien du marquis de Tseng comme ambassadeur à Paris.

DÉPÊCHE DE L'AMIRAL COURBET

Hong-Kong, 14 janvier.

Depuis la prise de Song-Tay, il y a moins de pirates aux environs d'Hanoi et d'Hai-Phong.

Sur la rive gauche de la rivière Noire plusieurs villages ont été incendiés par les Pavillons-Noirs. Nous faisons dans cette région de fréquentes reconnaissances. Les environs de Song-Tay sont tranquilles.

La province de Nam-Dinh est toujours menacée par des bandes de pirates nombreuses; les colonnes commandées par le colonel Brionval les poursuivent dans toutes les directions.

Une correspondance de source anglaise, venant de Hong-Kong, annonce que la citadelle de Bac-Ninh est remplie de troupes chinoises, et que dix mille hommes campent aux environs de cette place de guerre. La même correspondance annonce que les forces françaises s'avancent sur Bac-Ninh.

Devant Bac-Ninh.

Une dépêche de Hong-Kong au Standard fait pressentir l'attaque de Bac-Ninh pour le 17 janvier. Le contre-amiral Courbet a demandé dans ce but 15 jours de vivres à Hai-Phong.

Egypte

L'INSURRECTION AU SOUDAN.

Il se produit un vaste mouvement en faveur du mahdi, et ce mouvement se propage à toutes les frontières.

Des avis de Tripoli annoncent que le cheik des Senoussia s'est mis en marche pour aller rejoindre le mahdi.

D'autre part, on confirme que toutes les peuplades riveraines du Nil-Bleu se prononcent en faveur du mahdi.

Trente mille insurgés occupent les postes de Dj-Djali, sur le Nil-Blanc.

La situation en Egypte s'aggrave tous les jours. Après l'abandon de Kartoum, qui est confirmé, on craint que l'armée égyptienne n'ait la retraite coupée à la fois par les troupes du Mahdi et celles du roi d'Abyssinie. Les Anglais ont décidé l'envoi d'un corps de 6,000 hommes.

Il est probable que les troupes qui partiront ne seront point les mêmes que celles qui ont fait la campagne en 1882, car il est dans les habitudes du War Office de faire faire campagne à tour de rôle à chacun des bataillons ou régiments de l'armée. D'ailleurs, les corps qui sont successivement revenus d'Egypte ont été beaucoup trop éprouvés.

Tous les préparatifs, du reste, sont faits, aussi bien à Bombay qu'à Londres pour procéder rapidement à l'embarquement des troupes aussitôt l'ordre de départ donné, ce qui ne peut tarder.

Madagascar

DÉPÊCHE DE M. TRICOU

M. Tricou a envoyé au ministre de la marine la dépêche suivante en date de Hué 5 janvier et de Hong-Kong 14 janvier.

Hong-Kong, 14 janvier.

J'ai été reçu aujourd'hui en audience solennelle par le jeune roi entouré du conseil de régence.

La cérémonie, sans précédent, a été rehaussée par l'éclat de la pompe orientale. Après les salutations d'usage, le roi m'a fait gracieusement approcher et m'a chargé de transmettre au gouvernement français l'hommage de son entier dévouement.

Respectueuse du traité, Sa Majesté espère que nous pourrons en adoucir les rigueurs. Je l'ai assuré de notre bienveillance et de nos sympathies.

Le nouveau roi a quinze ans. C'est le neveu de Tu-Duc et son troisième fils adoptif. Il a été couronné sous le nom de Kien-Phuc, ce qui veut dire : « Exaltation, félicité ».

Le Régent, ancien ministre des finances et auteur de la révolution, qui exerce actuellement le pouvoir, paraît disposé à suivre nos conseils.

La cour de cassation ayant rejeté les trois pourvois formés par M. Ponet, directeur du journal bonapartiste la Comédie Politique, de Lyon, M. Ponet a été arrêté à son domicile et écroué à la prison St-Paul, pour purger les condamnations qu'il a successivement encourues pour délit de presse.

Le garde des sceaux a déposé mardi, sur le bureau de la Chambre, la requête du procureur général concernant la demande en autorisation de poursuites contre M. Talandier, député. Le procureur général fonde sa demande sur l'article intitulé : « Au travail », qui renferme le délit de provocation au meurtre non suivi d'effet, prévu par l'article 24 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

OBSÈQUES DE M. BAYLÈS.

Une foule nombreuse et sympathique conduisait ce matin à sa dernière demeure un enfant de Cahors, qui s'était fait, par son talent autant que par la loyauté de son caractère, une place honorable dans l'Université. M. Bayles, ancien directeur d'école normale, officier d'Académie, est mort mardi dernier, à l'âge de 70 ans.

Ses deux fils, l'un capitaine d'artillerie et l'autre directeur de l'école normale d'Angers, conduisaient le deuil. Le corps universitaire tout entier s'étaient fait un devoir d'assister aux obsèques.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Le Préfet du Lot, a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs du département que les listes électorales municipales et politiques resteront déposées dans les secrétariats des Mairies depuis le 15 janvier courant jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant ce laps de temps, tout citoyen pourra en prendre connaissance et réclamer son inscription sur l'une ou sur l'autre de ces listes, s'il se trouve dans les conditions légales, et de même tout électeur inscrit aura le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de vérifier ou de faire vérifier leur inscription ne pourront, s'ils ne figurent pas sur les listes, s'en prendre qu'à leur propre négligence.

Le Préfet du Lot,
G. GRAUX.

MONUMENT GAMBETTA.

Les travaux du monument Gambetta se poursuivent avec la plus grande activité. Une grande partie du socle est déjà taillée, et on procède actuellement au dégagement des abords. La grande grille de bordure des allées Fénélon est presque totalement enlevée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. E. Celières, sous-préfet de Gaillac, a été nommé officier d'académie.

On nous écrit de Soturac :

« Un incendie a dévoré, au lieu dit Lacombe, un hangar et une grange appartenant au charpentier Borredon.

Les pertes sont évaluées à 2,500 francs environ. »

Notre compatriote M. le général de Colomb, commandant en chef le XV^e corps d'armée vient à l'occasion du centenaire de Bolivar, de recevoir la médaille du Libérateur, au nom de la République de Venezuela.

Notre compatriote M. François Deloncle, récemment nommé consul de France à Singapour, vient de s'embarquer à Marseille pour rejoindre son poste.

LA LIGNE DE PÉRIGUEUX A RIBÉRAZ

C'est aujourd'hui, mardi 15 janvier, qu'a eu lieu la livraison de la ligne de Périgueux à Ribéraz, cédée par l'Etat à la compagnie d'Orléans.

Les travaux du chemin de fer de Montauban à Castres, sont repris depuis quelques jours, avec activité.

Tout fait espérer que la ligne toute entière pourra être livrée dans le courant de septembre.

LUEURS ATMOSPHÉRIQUES.

Les lueurs rouges qui colorent le ciel, avant le lever de l'aurore et après le coucher du soleil, se sont changées depuis quelques temps en un immense foyer d'une lumière très blanche; les bords de l'immense arc de cercle qui se dessine autour de ce foyer, sont d'un rouge d'abord très pâle et qui devient plus vif en s'éloignant du centre.

Ce phénomène curieux, se renouvelant depuis un mois presque tous les jours et changeant de forme ou de couleur d'une manière si radicale, déroute tous nos savants.

ENREGISTREMENT

L'administration des finances va apporter quelques modifications à l'organisation de l'enregistrement et des domaines. L'ancien cadre des vérificateurs et sous-inspecteurs ne comprendra plus que des sous-inspecteurs divisés en trois classes : la première à 4,500 fr., la seconde à 4,000 fr., la troisième à 3,500 fr. Le grade de vérificateur sera donc supprimé.

D'autre part, le traitement de début des receveurs sera élevé de 1,600 à 1,800 fr.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES EN 1884.

Le ministre de la guerre vient de désigner la quantité d'engagements volontaires qui pourront être reçus dans l'armée de terre en 1884.

En voici la répartition :

- Infanterie : 7,300**
1. Infanterie de ligne, 40 par régiment, soit 5,760 pour les 144 régiments;
 2. 37 par bataillon de chasseurs à pied, soit 1,500 pour les 39 bataillons;
 3. 40 pour le régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Cavalerie : 2,786

1. 30 par régiment de cuirassiers, soit 360 pour les 12 régiments;
2. 30 par régiment de dragons, soit 780 pour les 26 régiments;
3. 50 par régiment de chasseurs à cheval, soit 1,000 pour les 20 régiments;
4. 50 par régiment de hussards, soit 600 pour les 12 régiments;
5. 12 par régiment de spahis, soit 36 pour les 3 régiments;
6. 10 pour la 5^e compagnie de cavaliers de remonte.

Artillerie : 1,671

1. 37 pour chacun de 19 régiments contenant des batteries à cheval, soit 703 pour ces 49 régiments;
2. 32 pour chacun des 19 autres régiments de l'armée, soit 608 pour ces 19 régiments;
3. 20 pour chacun des 16 bataillons de forteresse, soit 320 pour les 16 bataillons;
4. 40 pour les 21 régiments de pontonniers.

Génie : 768

1. 180 par régiment, soit 720 pour les 4 régiments;
2. 12 par compagnie d'ouvriers de chemins de fer, soit 48 pour les 4 compagnies.

Train des équipages : 400, à raison de 20 pour chacun des 20 escadrons.

Sections de commis et ouvriers d'administration : 448; à raison de 10 pour la 1^{re}, 40 pour la 16^e, 33 pour la 18^e, 48 pour la 22^e, 16 pour la 24^e, 31 pour la 25^e.

Les conditions de taille à exiger pour les engagements dans la cavalerie seront les suivantes :

- 1 m. 80 au maximum et 1 m. 70 au minimum pour les cuirassiers;
- 1 m. 72 à 1 m. 64 pour les dragons;
- 1 m. 69 à 1 m. 59 pour les chasseurs d'Afrique et spahis;
- 1 m. 66 à 1 m. 59 pour les chasseurs à cheval et les hussards.

CONCOURS GÉNÉRAL DE NEVERS

Le concours général de Nevers, qui aura lieu du 6 au 10 février prochain, aura une importance exceptionnelle.

On y comptera 300 animaux gras et 400 animaux reproducteurs, dont 300 tauraux nivernais-charolais. Le concours de Nevers est le seul qui présente un ensemble aussi remarquable de reproducteurs de même race.

Les machines agricoles et les produits (volailles vivantes, fromages, beurres, vins, etc.) tiendront à ce concours une place considérable.

Vendredi 4 et samedi 5 février, exposition générale de tout les concours.

Le programme sera envoyé franco aux personnes qui en feront la demande à M. G. Vallière, secrétaire de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.

PÉRIGUEUX. — Mardi matin, un drame se passait sur la ligne ferrée de Périgueux à Brive. Une femme qui habitait la commune de Saint-Laurent-sur-Manoire, a franchi la haie qui protège la voie et s'est mise en travers, couchée sur les rails.

Un train est passé, qui l'a littéralement broyée.

Il paraîtrait que cette femme donnait, depuis quelques temps, des signes non équivoques d'aliénation mentale.

COUR D'ASSISES DE CONSTANTINE.

Épilogue d'un duel.

Il y a six mois, M. de Rieux, capitaine adjudant-major au 7^e de ligne, en garnison à Batna, traita en duel M. Arsonneau, honorable commerçant de la localité.

Cette affaire vient de se dénouer devant la cour d'Assises de Constantine.

M. de Rieux a comparu ainsi que ses témoins et ceux de son adversaire.

L'acte d'accusation s'exprime ainsi :

« Dans les premiers jours de juin 1883, le sieur Arsonneau, avoué à Batna, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien juge de paix à Miliah, Algérie, croyant avoir des preuves certaines que le capitaine de Rieux entretenait des relations adultères avec sa femme, lui a fait demander la réparation par les armes. Le capitaine de Rieux, tout en niant énergiquement les faits qui lui sont reprochés, a consenti à accorder la réparation qui lui était demandée. MM. Bouniol et Renault, pour le sieur Arsonneau, les capitaines Marseus et Schmitzbeister, pour le capitaine de Rieux, ont été chargés de régler les conditions d'une rencontre. Ces quatre témoins, après de long pourparlers, ont décidé que le combat aurait lieu, au pistolet de tir, à une distance de 25 mètres, que le tir se ferait au commandement, que trois balles seraient échangées, et que dans le cas où ces balles n'auraient pas produit de résultat, les témoins décideraient, sur les lieux, s'il y avait lieu de continuer le combat.

Arsonneau et le capitaine de Rieux se sont battus le 23 juin 1883, à six heures du matin, sur le territoire militaire de Batna, au lieu dit Boursala, en présence des quatre témoins ci-dessus désignés et dans les conditions qui avaient été arrêtées et acceptées par les parties. Les deux adversaires n'ont échangé qu'une balle et ont fait feu presque simultanément. Le sieur Arsonneau, atteint au côté droit par la balle du capitaine de Rieux, est mort deux ou trois minutes après entre les bras des docteurs Saurez et Daum, qui assistaient au duel en qualité de médecins. Le combat a été loyal, et toutes les règles usitées dans les duels ont été observées. »

Les débats ont établi que les témoins ont fait tous leurs efforts pour empêcher le duel ; mais M. Arsonneau, convaincu que le capitaine était l'amant de sa femme, exigea que le duel eût lieu dans les conditions les plus rigoureuses.

M. de Rieux a nié avoir eu des relations avec Mme Arsonneau.

Le Jury a rendu un verdict d'acquiescement à l'égard de tous les accusés.

Loterie des Arts décoratifs

Mardi matin, à dix heures, a eu lieu le premier tirage de la loterie de l'Union centrale des Arts décoratifs.

Le premier tirage ne comprend que 65 lots, dont la valeur totale est de 200,000 fr.

Les billets pris conservent leurs droits pour le tirage définitif.

Voici les numéros gagnants :

6,729,011	gagne	100,000 francs.
8,023,405	—	25,000 francs.
6,015,959	—	10,000 francs.
8,054,941	—	10,000 francs.
839,341	—	5,000 francs.

Les 40 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs.

3,285,412	957,295	7,382,235	7,321,821
1,185,291	8,948,914	1,119,072	6,297,772
2,427,801	6,893,606	8,128,432	4,921,623
8,628,678	7,517,823	798,808	1,798,511
1,908,547	2,322,182	4,621,359	149,311
5,938,210	8,671,864	3,254,219	8,440,551
1,298,858	1,933,955	2,333,151	8,035,454
8,498,642	2,514,797	7,801,544	1,580,759
3,768,899	3,015,309	4,841,606	1,079,053
6,166,948	20,707	1,885,843	2,070,635

Les 20 numéros suivants gagnent chacun 500 francs.

5,452,393	2,680,522	902,766	4,389,485
1,221,622	3,642,354	2,269,954	7,567,003
295,652	5,455,930	6,382,301	6,505,202
6,780,173	394,504	696,490	1,847,305
6,750,752	8,358,902	6,811,864	5,609,158

Le gros lot de 100,000 francs du premier tirage de la loterie des Arts décoratifs a été gagné par M^{lle} Joséphine Daire, bonne chez M. Fort, ingénieur à Montargis (Loire).

M. Moncey, ouvrier chez M. Lapeyre, horloger à Bergerac, a gagné le lot de 10,000 fr. avec le numéro 8,015,959.

RECHERCHE DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

On recherche deux jeunes filles nées du sieur

François Veyrie, originaire de la Cabane, commune de Fleurac, canton de Bugue, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

Le motif de cette recherche est un héritage. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur leur compte sont priées de les adresser à M. Pierre Desmond, à Plazac, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

JURISPRUDENCE

Chasse aux sangliers. — La chambre criminelle de la cour de cassation vient de décider que le sanglier devait être considéré comme un fauve dont la destruction était autorisée sans conditions par le propriétaire, en cas de dommage actuel ou imminent. On doit entendre par dommage actuel ou imminent celui qui résulte de la présence prolongée de sangliers sur une propriété ou dans le voisinage de cette propriété. C'est ainsi que le dommage est suffisamment établi par l'arrêté qui constate que des sangliers causaient presque toutes les nuits des dégâts considérables dans les champs bordant les bois où la battue incriminée a été opérée, et que cette battue a été organisée uniquement dans le but de faire cesser le dommage, qui était en quelque sorte permanent.

Colis postaux. — Le tribunal de commerce d'Aix vient d'établir une jurisprudence en matière de colis postaux qu'il est très intéressant de faire connaître. Il s'agissait d'un colis postal renfermant des dentelles, adressé à une marchande d'Aix, colis parvenu avec un retard qui a empêché la vente de la marchandise à l'époque voulue. Le tribunal a alloué 100 fr. de dommages, bien que la perte d'un colis postal ne donne droit qu'à une indemnité de 15 fr. Le tribunal a apprécié que la minime somme de 15 fr. pour un colis perdu était un chiffre d'exception et que, comme le cas de retard n'était pas prévu, il y avait lieu d'appliquer les règles ordinaires.

Revue Agricole

CONFÉRENCE SUR LE PHYLLOXERA

M. Roumiguère, inventeur d'un système de destruction du phylloxera, vient de faire à Lesparre une conférence dans laquelle il a exposé son système devant un très nombreux auditoire.

Le système de M. Roumiguère consiste à soumettre les pieds de vigne à l'électrisation qui tue l'insecte parasite sans faire aucun mal au végétal.

L'inventeur adapte au pôle positif d'une machine un fil de cuivre rouge qui est mis en contact avec le sommet de tous les pieds de vigne d'une rège ; ce même fil est ramené à la machine après avoir touché la base de toutes les souches. Le fil est alors réuni au pôle négatif. Le circuit est fermé.

La machine est mise en mouvement, et grâce aux roues accumulatrices dont elle est munie, elle lance dans le fil un courant d'une remarquable continuité. Cette continuité est essentielle ; elle assure le succès de l'opération.

Au moment où l'électricité est lancée dans le fil, tout les pieds de vigne reçoivent une commotion que l'on gradue suivant la force du pied. C'est cette commotion électrique qui tue l'insecte. Le végétal n'en souffre aucunement.

Tel est le système de M. Roumiguère ; l'inventeur ira très prochainement l'exposer à Bordeaux dans une conférence.

CONSERVATION DES VINS

Une application pratique des expériences de M. Pasteur : Tout le monde sait que lorsqu'on perce une pièce de vin et qu'on y adapte une canelle de bois, il faut avoir soin de pratiquer un trou à la partie supérieure du tonneau ; sans quoi le vin refoulé par l'air, ne s'écoulerait pas, il s'écoule parce que le petit trou pratiqué à la partie supérieure du tonneau laisse entrer l'air.

Aussi c'est toujours, si ce trou est mal bouché, que le vin aigrit et qu'avec lui vont entrer les germes de l'atmosphère sur lesquels Pasteur a tout d'abord attiré l'attention. Un important industriel de Rennes, M. Berthelot fils, vient d'imaginer un petit appareil très simple, qui permet l'introduction de l'air, mais empêche celle des germes, qui se trouvent arrêtés au

passage par les mailles d'un tampon d'ouate, comme par un véritable filet.

C'est un simple petit cylindre métallique creux qui contient une bourre d'ouate et qui se visse sur le tonneau, où il reste à demeure. Il n'intercepte pas le passage de l'air qui est nécessaire à l'écoulement du liquide, mais l'air passant au travers du système, se trouve filtré, la bourre d'ouate en retient les poussières et les germes : le vin ne s'aigrit plus par son emploi. C'est la méthode des pansements à l'ouate appliquée à l'art des sommeliers.

Et comme une bonne idée germe souvent dans deux cerveaux à la fois, il paraît qu'un pharmacien de Versailles, M. Havard, emploie pour la conservation des vins de vendange un procédé qui consiste à remplacer par un tampon d'ouate d'une épaisseur suffisante la bonde ordinaire le fût exactement rempli ; ce tampon d'ouate a pour résultat, comme l'appareil de M. Berthelot, de filtrer l'air qui entre dans la pièce au fur et à mesure qu'elle se vide et de débarrasser cet air des germes de la fermentation qu'il renferme. Du vin a pu rester en contact avec l'air ainsi filtré, dans un vase à moitié plein pendant dix-huit mois, sans présenter d'altération.

LA PRODUCTION VINICOLE

L'année 1883 a été favorisée, sous le rapport de la production vinicole.

Le chiffre total de la récolte a été de 96,029,182 hectolitres, dépassant de cinq millions 142,830 hectolitres le total obtenu l'année dernière et n'étant inférieur que de 9 millions d'hectolitres à la moyenne des dix dernières années.

Les départements qui viennent en première ligne sont : l'Aude qui a produit 4,844,441 hectolitres ; l'Hérault avec 2,715,037 hectolitres ; la Haute-Garonne avec 1,973,938 hectolitres.

Le département qui produit le moins est celui de la Creuse où l'on n'a récolté que 152 hectolitres.

Dernières Nouvelles

LES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

On assure que les généraux Berge, Davoust, duc d'Auerstedt, de Miribel et Segrétais seront nommés commandants de corps d'armée.

LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

Les délégués des ouvriers sans travail ont remis une adresse à la Chambre pour solliciter des secours du gouvernement.

Les délégués ont été reçus dans la journée par l'extrême gauche qui délibère.

Paris, 16 janvier, soir.

M. Clémenceau a fait une démarche auprès du ministre de la justice pour obtenir la grâce du prince Kravotkine, dont la santé inspire de vives inquiétudes à ses amis. La démarche du député de Montmartre s'est brisée contre une résistance absolue.

Le ministre des finances a cru devoir exprimer à quelques-uns des agents de son département le mécontentement qu'il éprouvait sur le relâchement des mesures de répression, qui contribuaient pour beaucoup dans la baisse constante des recettes de l'enregistrement et du timbre.

Depuis le premier janvier, l'allemand est devenu la langue officielle dans toutes nos provinces annexées à la Prusse, et tous les fonctionnaires sont tenus de se servir de cet idiome, sous peine d'amende.

Une dépêche, venant d'un fonctionnaire français du Tonkin, fait connaître que le fils du général proffusion Von Henne Ken, officier dans l'armée allemande, se trouve à la tête des bandes chinoises qui gardent la citadelle de Bac-Ninh.

Au Sénat, M. Clément, démissionnaire, a été réélu secrétaire par 161 voix.

Les dernières nouvelles de Hoé annoncent que la situation est complètement améliorée. Le protectorat a été solennellement reconnu par acte authentique.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Janvier.

Rente 3 p. %	76.85
— 3 p. % amortissable	77.75
— 4 1/2 p. %	107.00
— 5 p. %	107.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 15 janvier.

Quoique la spéculation n'ait pas modifié ses dispositions, les cours ont un peu fléchi dans la séance d'hier. Mais le recul est si minime qu'il ne peut fournir aucune indication. La liquidation de quinzaine va commencer aujourd'hui, et lorsque les engagements contractés sur les valeurs soumises au règlement bimensuel seront régularisés on pourra, aucun incident fâcheux ne survenant, reprendre le mouvement de hausse et arriver à la liquidation de la fin du mois dans des conditions satisfaisantes pour les acheteurs. En attendant la séance d'hier a été presque nulle.

Aujourd'hui le 3 0/0 est à 76,60 ; l'Amortissable se tient à 77,80 et le 4 1/2 clôture à 108,80.

La Banque de France se négocie à 5,180 ; la Banque de Paris cote 840 ; le Crédit Foncier va de 1,242 à 1,245.

En valeurs internationales l'Italien est à 91 ; l'Unifiée à 353 et l'Extérieure à 56 9/16.

Le Suez est calme à 1,995.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Le Pelletier : 90 oblig. Cie générale des Transports 44 ; 14 oblig. Manufacture de Javel, 80 fr. ; 15 oblig. Verreries de Vierzon, 80 fr. ; 50 oblig. Eau de Saint-Galmier, 500 fr. ; 4 act. Terrains de Nipe, 500 fr. ; 4 parts Terrains de Nipe 400 fr. ; 20 oblig. Terrains de Nipe, 220 fr.

Il y a acheteurs : 30 annuités Tackhaline, 25 fr. ; 8,000 fr. bons Crédit de France, 15 0/0 ; 14 parts Mines de Lexington, 120 fr. ; 20 act. Librairie Catholique (Palmé) 120 fr. ; 50 act. Franco Texas-Land, 20 fr. ; 10 act. Banque des Fonds Publics, libérées. 400 fr. ; 10 act. idem, non libérées, 400 fr.

PETITE CORRESPONDANCE

M. D..., à Duravel. — Il ne nous est pas possible d'intervenir dans des démêlés personnels et irritants. Videz donc ces questions-là sans recourir à la publicité. Conseil d'ami.

M. L..., à Savia. — Vous pourrez prochainement retirer vos primes ; pour éviter des frais de port nous groupons les commandes.

M. M..., à Laquierre. — Vous voyez que nous tenons compte des observations de nos abonnés.

L'esprit de partout

La belle-mère de Doroseau est en guerre d'un bout de l'année à l'autre avec son gendre.

Il y a quelques jours, comme par extraordinaire, elle était en veine d'amabilité, elle dit à son gendre :

— Que voulez-vous que je vous donne pour vos étrennes ?

Alors celui-ci :

— Donnez-moi la paix et je serai satisfait !

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Cie DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

Souscription publique

A 58,000 Obligations

Intérêt annuel : fr. 14.55 nets

Coupons payables le 1^{er} mai et 1^{er} novembre

Remboursement à 500 francs, en 76 ans

PRIX D'ÉMISSION :

20 francs en souscrivant	fr. 20	>
60 — à la répartition	60	>
100 — du 5 au 10 mars 1884	100	>
100 — du 5 au 10 mai 1884 (déduction faite du coupon de fr. 7.27 1/2 au 1 ^{er} mai)	92 72	>

280 francs Net à payer..... 272 72

On peut moyennant le versement intégral de 277 fr. 50 souscrire des titres entièrement libérés ayant droit au coupon payable le 1^{er} mai 1884.

Un droit de préférence est accordé, dans la répartition, aux souscripteurs d'obligations libérées. Rendement : 5.30 0/0, non compris la prime d'amortissement.

On souscrit le 22 janvier :

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;

A la Société Générale, 54, rue de Provence ;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;

Et dans leurs agences à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux.

Les reproductions de la Peinture-Bogaerts qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

- J. PORTAELS. « J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »
- Théod. GERARD. « La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »
- A. ROBERT. « La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »
- E. MEERTS. « Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »
- J. GEEFS. « Tous ceux qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le prendraient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »

- Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1^{er} février,) ces trois sujets sont :
1. Ittenbach, **LE SUAIRE DE S^{te} VÉRONIQUE.** Cinq Francs au lieu de frs. 12.50
 2. Rubens P. P., **LA S^{te} TRINITÉ.** Dix Francs » » » 22.—
 3. Rembrandt, **LA DESCENTE DE LA CROIX.** Quinze Francs » » » 26.—

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du Journal du Lot, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (nom) _____
 demeurant à _____ rue _____ no _____
 désire recevoir les tableaux _____

ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45+40 Cent.
 RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (embal. frs. 1.25) « 63+51 »
 REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. (embal. frs. 1.50) « 70+50 »

et joins le montant en un mandat-poste. (Signature) _____

VIGNES AMÉRICAINES CHÊNES TRUFFIERS

PÉPINIÈRES SÉQUELA

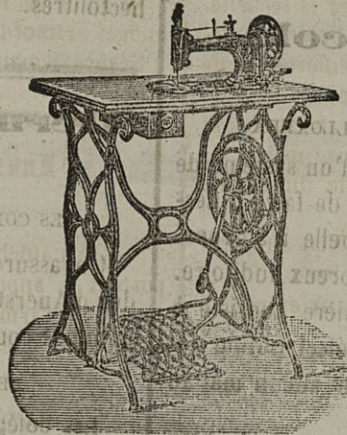
Près le Pont Valentré

M. SÉQUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tomenteux et glabres premier choix, au prix de 3 francs le cent; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agen, qu'il livre à 50 francs le cent.

NOTA. — L'Etablissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^e

G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

A VENDRE

PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX
10 forts chevaux de trait.

S'adresser à Monsieur Pastrie Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat, Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie.

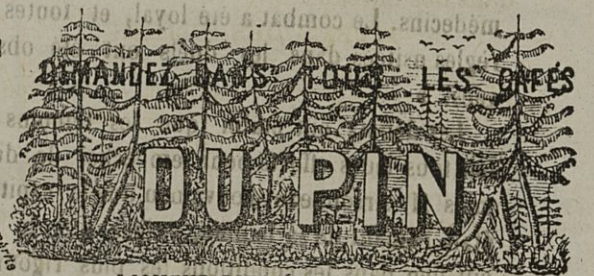
— Chez tous les Libraires et chez l'auteur

HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^o, Succ^{rs}, 31, Rue Boineod, Paris (ancien Faubourg Poissonnière, 144)

PRIX : 5 FRANCS.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

SI RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

PILULES HYGIÉNIQUES

dépuratives, stimulantes, purgatives, antiparasitaires et vermifuges. Seules capables d'activer, en la régularisant, la circulation du sang. Populaires par des milliers de guérisons. Remède rhodien, inflammation du foie et des intestins, constipation, migraines, congestions, douleurs de reins, rhumatismes, hémorrhoides, jaunisse, anémie, oppression, maladies de cœur, elles sont le purgatif le plus doux, le plus économique, et qui, sans interrompre les occupations, convient le mieux aux personnes de vie sédentaire comme de vie active. France : 3; Etranger : 4; contre mandat. Ph^o COCARDAS, CHOISY-LE-ROI (Seine).

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la Botte 1^{fr}75; demi-Botte 1^{fr}. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT

Dépôts à Cahors: pharmacie Escrouzailles et toutes les pharmacies.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr. Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demandes. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable maison FONTÈS est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC